

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW
Date de révision: 27 Déc 2022
Numéro de révision: 5.00
Page 1 de 16

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 1	IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE
-------------------	--

Cette FDS est conforme aux réglementations françaises à la date de révision ci-dessus.

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: **MOBILCUT 140-NEW**
Description du produit: Huile de base et additifs
Code de produit: 2015703010V0, 662643-60

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

Emploi prévu: Fluide de coupe miscible à l'eau

Usages déconseillés: Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessus.

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fournisseur: **ESSO Société Anonyme Française**
20 Rue Paul Heroult
92000 NANTERRE
France

Information technique sur le produit:	0800 970 215
N° du fournisseur (standard):	+33 1 49 67 90 00
Adresse internet pour les FDS:	www.msds.exxonmobil.com
Courriel:	sds.france@exxonmobil.com
Fournisseur / Enregistreur:	(FR) +33 1 49 67 90 00

1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24):	+(33)-975181407 (CHEMTREC)
Centre antipoison:	(+33)1 4542 5959 (ORFILA)

RUBRIQUE 2	IDENTIFICATION DES DANGERS
-------------------	-----------------------------------

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisant cutané : Catégorie 1., H317 : peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique pour la reproduction (développement) : Catégorie 1B. Toxique pour la reproduction (fertilité) : Catégorie 1B., H360FD: peut nuire à la fertilité. peut nuire au fœtus.

Toxicité aquatique chronique : Catégorie 3., H412 : nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 5.00

Page 2 de 16

2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Eléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogrammes:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger :

Santé:

H317 : peut provoquer une allergie cutanée.

H360FD: peut nuire à la fertilité. peut nuire au fœtus.

Environnement:

H412 : nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201 : se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261: éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

P272 : les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273: éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Réponse:

P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P308 + P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P333 + P313: en cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage:

P405 : garder sous clef.

Élimination:

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 2-méthylisothiazol-3(2H)-one; acide borique

2.3. AUTRES DANGERS

Dangers physiques / chimiques:

Pas de danger significatif.

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 5.00

Page 3 de 16

Dangers sur la santé:

L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Dans certaines applications, ce produit peut être pulvérisé sous forme de brouillards. L'exposition excessive au liquide et aux brouillards peut causer une irritation de la peau et des yeux. En outre, l'exposition excessive aux brouillards peut causer irritation et lésions respiratoires et aggraver les cas pré-existants d'emphysème et d'asthme. Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.

Dangers pour l'environnement:

Aucun danger supplémentaire. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCES Non applicable. Ce produit est un mélange au sens réglementaire.

3.2. MELANGES

Ce produit est défini comme un mélange.

Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).

Nom	CAS#	CE#	Enregistrement#	Concentration *	Classification SGH/CLP	Limites de concentration spécifiques, facteurs-M et Estimations de la Toxicité Aigüe
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	01-2120761540-60	0.005 - 0.05%	Acute Tox. 4 H302, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400 (M factor 1), Aquatic Chronic 2 H411, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318	Skin Sens. 1A H317 .05% ≤ C ≤ 100%
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	2682-20-4	220-239-6	01-2120764690-50	0.005 - 0.05%	Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H311, EUH071, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400 (M factor 10), Aquatic Chronic 1 H410 (M factor 1), Skin Corr. 1B H314	Skin Sens. 1A H317 .002% ≤ C ≤ 100% ATE (ORAL) = 120 MG/KG, ATE (DERMAL) = 242 MG/KG, ATE (INH) = 0.11 MG/L
butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	55406-53-6	259-627-5	01-2120762115-60	< 0.1 %	Acute Tox. 3 H331, Acute Tox. 4 H302, Skin Sens. 1B	Skin Sens. 1B H317 1% ≤ C ≤ 100%

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 5.00

Page 4 de 16

					H317, Aquatic Acute 1 H400 (M factor 10), Aquatic Chronic 1 H410 (M factor 1), Eye Dam. 1 H318, STOT RE 1 H372	ATE (INH) = 0.68 MG/L, ATE (ORAL) = 1056 MG/KG
acide borique	10043-35-3	233-139-2	01-2119486683-25	< 5.5%	Repr. 1B H360D, Repr. 1B H360F	-
2,2,2-NITRILOTRIS-ETHANOL	102-71-6	203-049-8	01-2119486482-31	5 - < 10%	VLEP	-
2-(2-BUTOXYETHOXY)-ETHANOL	112-34-5	203-961-6	01-2119475104-44	1 - < 5%	Eye Irrit. 2 H319	-
ALCOOLS GRAS EN C16-C18 ETHOXYLES	68920-66-1	500-236-9	01-2119489407-26	5 - < 10%	[Aquatic Acute 3 H402], Aquatic Chronic 2 H411, Skin Irrit. 2 H315	-

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

INHALATION

Eloigner immédiatement de la zone d'exposition toute personne ayant inhalé du produit. Obtenir une assistance médicale immédiate. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. Si possible, administrer de l'oxygène d'appoint. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire.

CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistants, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

INGESTION

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 5.00

Page 5 de 16

Obtenir des soins médicaux immédiats.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Nécrose locale mise en évidence par l'apparition différée de douleurs et lésions tissulaires quelques heures après l'injection. Démangeaisons et éruptions dues à une réaction allergique cutanée.

4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

Les affections existantes susceptibles d'être aggravées par l'exposition au produit sont notamment l'emphysème et l'asthme.

RUBRIQUE 5	MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
-------------------	---

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau directs.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

Produits de combustion dangereux: Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes d'azote, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Instructions de lutte contre l'incendie: Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Dangers inhabituels d'incendie: Le produit pulvérisé sous pression peut former un mélange inflammable.

PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

Point d'éclair [Méthode]: >100°C (212°F) [EN/ISO 2592]

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): UEL: 6.5 LEL: 0.6 [Estimation]

Température d'auto-inflammation: 240°C (464°F) [Méthode de test non disponible]

RUBRIQUE 6	MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL
-------------------	---

6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidents des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 5.00

Page 6 de 16

la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos.

6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Déversement terrestre: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

Déversement dans l'eau: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Demander conseil à un spécialiste. Ce produit s'émulsionne, se disperse ou est miscible avec l'eau.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter tout contact physique. Les fines particules métalliques d'usinage peuvent causer une dermabrasion et prédisposer à la dermatite. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades.

Accumulateur de charges statiques: Ce produit n'accumule pas l'électricité statique.

7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENUELLES INCOMPATIBILITES

Empêcher le produit de geler. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

Température de stockage: 5°C (41°F) - 40°C (104°F)

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)

La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité.

RUBRIQUE 8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 5.00

Page 7 de 16

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard			Remarque	Source
acide borique	Fraction inhalable	VLE	6 mg/m3			ACGIH
acide borique	Fraction inhalable	VME	2 mg/m3			ACGIH
2,2,2-NITRILOTRIS-ETHANOL		VME	5 mg/m3			ACGIH
2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL		VLE	101.2 mg/m3	15 ppm		INRS
2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL		VME	68 mg/m3	10 ppm		INRS
2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL	Fraction inhalable et vapeur	VME	10 ppm			ACGIH

Base réglementaire des VLEP, France: Articles R4412-149 et R4412-150 du Code du Travail.

Valeurs limites d'exposition pour les substances pouvant se former lors de la manipulation de ce produit :

En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, la valeur suivante est recommandée: 5 mg/m³ - ACGIH TLV (fraction inhalable).

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

INRS

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVEE D'EFFET MINIMAL (DMEL)

Travailleur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation
acide borique	392 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	8.3 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets
2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL	20 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	67.5 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets

Consommateur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation	Voie orale
acide borique	196 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	4.15 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	0.98 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets
2-(2 BUTOXYETHOXY)-ETHANOL	10 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	34 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	NA

Remarque : la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 5.00

Page 8 de 16

REACH.

CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

Nom de la substance	Aqua (eau douce)	Aqua (eau de mer)	Aqua (rejet intermittent)	Station de traitement des eaux usées	Sédiment	Sol	Voie orale (empoisonnement secondaire)
acide borique	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
2-(2-BUTOXYETHOXY)-ETHANOL	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

Protection respiratoire: Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables.

Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Le port d'un appareil respiratoire homologué à épuration d'air est recommandé pour les brouillards d'huile ou les poussières. Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

Protection des mains: Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 5.00

Page 9 de 16

Le port de gants de protection chimique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette. Nitrile, épaisseur minimum de 0.38 mm ou une barrière de protection comparable avec un niveau de performance élevé pour des conditions d'utilisation continue, une durée de 480 minutes minimum de perméabilité conformément aux normes CEN EN 420 et EN 374.

Protection des yeux: Porter des lunettes de protection chimique enveloppantes durant les opérations de pulvérisation.

Protection de la peau et du corps: Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé.

Mesures d'hygiène spécifiques: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Etat physique: liquide

Couleur: Jaune

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Point de fusion / Point de congélation: Aucune donnée disponible / Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition: > 100°C (212°F) [Méthode de test non disponible]

Inflammabilité (solide, gaz): Techniquement non réalisable

Limite d'explosivité inférieure ou supérieure: UEL: 6.5 LEL: 0.6 [Estimation]

Point d'éclair [Méthode]: >100°C (212°F) [EN/ISO 2592]

Température d'auto-inflammation: 240°C (464°F) [Méthode de test non disponible]

Température de décomposition: Aucune donnée disponible

pH: 9.3[Méthode de test non disponible]

Viscosité cinématique: [N/D à 40°C] | 160 cSt (160 mm²/sec) à 20°C [ISO 3104]

Solubilité: Emulsionne

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Aucune donnée disponible

Tension de vapeur: Techniquement non réalisable

Densité (à 20 °C): 0.964 [EN ISO 12185]

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 5.00

Page 10 de 16

Densité de vapeur relative (Air=1): Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1): Aucune donnée disponible
Propriétés explosives: Aucun
Propriétés oxydantes: Aucun
Caractéristiques des particules
Taille médiane des particules: Non applicable

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Extrait DMSO (huile minérale seulement), IP-346: < 3 % pds

9.2.1. INFORMATIONS CONCERNANT LES CLASSES DE DANGER PHYSIQUE

Aucune donnée disponible

9.2.2. AUTRES CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10	STABILITE ET REACTIVITE
-------------	-------------------------

10.1. REACTIVITE: Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. STABILITE CHIMIQUE: Le produit est stable dans les conditions normales.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES: Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. CONDITIONS A EVITER: Chaleur et gel. Sources d'ignition de haute énergie

10.5. MATIERES INCOMPATIBLES: Oxydants forts

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX: Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

RUBRIQUE 11	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
-------------	-----------------------------

11.1. INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008

Classe de danger	Conclusion / Remarques
Inhalation	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Des températures élevées une action mécanique peuvent produire des vapeurs, brouillards ou émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge ou les poumons.
Ingestion	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
PEAU	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Corrosion cutanée/Irritation: Aucune donnée	Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 5.00

Page 11 de 16

de référence pour ce produit.	Basé sur l'évaluation des composants.
YEUX	
Lésions oculaires graves/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur l'évaluation des composants.
Sensibilisation	
Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Pas de données finales pour ce produit.	Peut provoquer une allergie cutanée. Basé sur l'évaluation des composants.
Aspiration: Données disponibles.	Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.
Mutagénicité sur les cellules germinales: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur l'évaluation des composants.
Cancérogénicité: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur l'évaluation des composants.
Toxicité sur la reproduction: Pas de données finales pour ce produit.	A altéré la fertilité d'animaux de laboratoire mais la pertinence de ces résultats pour l'être humain n'est pas certaine. A provoqué des lésions fœtales chez des animaux de laboratoire mais la pertinence de ces résultats pour l'être humain n'est pas certaine. Basé sur l'évaluation des composants.
Lactation: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)	
Exposition unique: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.
Exposition répétée: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur l'évaluation des composants.

TOXICITE DES SUBSTANCES

NOM	TOXICITE AIGUE
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	Mortalité par voie cutanée: DL50 242 mg/kg (Rat); Mortalité par inhalation: 4 hour(s) CL50 0.11 mg/l (Aérosol) (Rat); Mortalité par voie orale: DL50 120 mg/kg (Rat)
butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	Mortalité par inhalation: 4 hour(s) CL50 0.68 mg/l (Aérosol) (Rat); Mortalité par voie orale: DL50 1056 mg/kg (Rat)

11.2. INFORMATIONS SUR D'AUTRES DANGERS

11.2.1 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN

Ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne qui affectent la santé humaine.

11.2.2 AUTRES INFORMATIONS

Pour le produit lui-même:

Brouillard d'huile (huiles hautement raffinées) : des animaux exposés à des concentrations élevées de brouillard ont développé de la rétention d'huile, une inflammation, et des granulomes d'huile dans l'appareil respiratoire. Les huiles soumises à des températures élevées, à des conditions de craquage ou mélangées avec des huiles usagées peuvent introduire des composés aromatiques polycycliques ou des contaminants bactériens susceptibles de causer des

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 5.00

Page 12 de 16

cancers ou des affections respiratoires graves.

Contient:

Alcanolamines : La surexposition répétée aux alcanolamines cause des lésions du foie et des reins chez l'animal en laboratoire. Huile de base fortement raffinée : Non cancérigène lors d'études sur l'animal. Le produit représentatif passe positivement le test d'Ames modifié, l'IP-346, et/ou autres tests de dépistage. Des études dermales et d'inhalation ont mis en évidence des effets minimes ; une infiltration non spécifique des cellules immunitaires dans les poumons, une déposition de l'huile et une formation de granulome minime. Non sensibilisant dans les tests sur animaux. Acide borique : Des doses élevées produisent des effets sur la fertilité, les testicules et le développement chez le fœtus animal en laboratoire. La validité de ces résultats pour l'homme est incertaine. ETHERS DE GLYCOL : Certains éthers de glycol ont des effets néfastes chez l'animal, qui inclut l'appareil génital, la progéniture, le sang, les reins et le foie. MONO- ET DI-ETHYLENE-GLYCOLS : L'exposition par voie orale peut produire des lésions des reins.

RUBRIQUE 12	INFORMATIONS ECOLOGIQUES
--------------------	---------------------------------

L'information fournie est basée sur les données disponibles du produit, les composants du produit, ou pour les produits similaires, par l'application de principes d'extrapolation.

12.1. TOXICITE

Produit -- Susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

Biodégradation:

Composant d'huile de base -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION Non déterminé.

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Non déterminé.

12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB

Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB de l'Annexe XIII de REACH.

12.6. PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN

Ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne qui affectent l'environnement.

12.7. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Pas d'effets néfastes attendus.

RUBRIQUE 13	CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION
--------------------	---

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 5.00

Page 13 de 16

Code de déchet européen: 12 01 07*

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Ce produit est classé comme déchet dangereux selon la DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives et est soumis aux clauses de cette directive à moins que l'article 20 ne s'applique.

Mise en garde concernant les emballages vides Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROIER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

RUBRIQUE 14

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TERRE (ADR/RID): 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport terrestre

VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADN): 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport par voies navigables intérieures

MER (IMDG): 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Non classé selon l'Annexe II

AIR (IATA): 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport aérien

RUBRIQUE 15

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants : TSCA

15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 5.00

Page 14 de 16

Directives et Règlements UE applicables:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Règlement (CE) n° 689/2008 [...concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux ... et amendements à ce règlement]

Directive 98/24/CE [... concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ...]. Pour des détails sur les exigences, se référer à cette directive.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

Ce produit contient de l'Acide Borique en concentration supérieure à 0.1% en poids. L'Acide Borique figure dans la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) (dite "liste candidate").

REACH Restrictions sur la fabrication, mise sur le marché et utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (Annexe XVII):

Les entrées suivantes de l'Annexe XVII peuvent être envisagées pour ce produit : 30

Lois et réglementations nationales:

Maladies à caractère professionnel: n° 601

Maladies professionnelles: n° 36

15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

Informations REACH: Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

RUBRIQUE 16	AUTRES INFORMATIONS
-------------	---------------------

REFERENCES: Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

Acronyme	Texte complet
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non établi
COV	Composé Organique Volatil
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels
AIHA WEEL	Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)
ASTM	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 5.00

Page 15 de 16

DSL	(ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux
EINECS	Domestic Substance List (Canada)
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)
ENCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
IECSC	Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)
KECI	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances in China)
NDSL	Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)
NZIoC	Non-Domestic Substances List (Canada)
PICCS	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)
VLE (TLV)	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
TSCA	Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / ACGIH)
UVCB	Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)
LC	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
LD	Lethal Concentration
LL	Lethal Dose
EC	Lethal Loading
EL	Effective Concentration
CSEO (NOEC)	Effective Loading
DSEO-R (NOELR)	No Observable Effect Concentration
	No Observable Effect Loading Rate

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Calcul
Repr. 1B; H360D	Calcul
Repr. 1B; H360F	Calcul
Skin Sens. 1; H317	Calcul

LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :

Acute Tox. 3 H301: Toxique en cas d'ingestion ; Toxicité aiguë par voie orale, catégorie de danger

Acute Tox. 4 H302: Nocif en cas d'ingestion ; Toxicité aiguë par voie orale, catégorie de danger

Acute Tox. 3 H311: Toxique par contact cutané ; Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie de danger

Skin Corr. 1B H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1

Skin Irrit. 2 H315: Provoque une irritation cutanée ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger

Skin Sens. 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée ; Sensibilisation cutanée, catégorie de danger

Eye Dam. 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves ; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger

Eye Irrit. 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux ; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger

Acute Tox. 2 H330: Mortel par inhalation ; Toxicité aiguë par inhalation, catégorie de danger

Acute Tox. 3 H331: Toxique par inhalation ; Toxicité aiguë par inhalation, catégorie de danger

Repr. 1B H360D: Peut nuire au fœtus ; Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 1B (Développement)

Repr. 1B H360F: Peut nuire au fœtus ; Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 1B (Fertilité)

Nom du produit: MOBILCUT 140-NEW

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 5.00

Page 16 de 16

STOT RE 1 H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie de danger
Aquatic Acute 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie [Aquatic Acute 3 H402]: Nocif pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie
Aquatic Chronic 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie
Aquatic Chronic 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie
EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:

Composition: Tableau des composants pour REACH Une information a été modifiée.

Rubrique 9 : Point de congélation Une information a été retirée.

Rubrique 9 : Point de fusion Une information a été retirée.

Section 11 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée.

Section 12 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée.

Section 2 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée.

Section 9 Points de fusion et de congélation Une information a été ajoutée.

Section 9 Taille médiane des particules Une information a été ajoutée.

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

À usage interne seulement

MHC: 0, 0, 0, 0, 2, 1

PPEC: C

DGN: 7183450XFR (1027753)

ANNEXE

Annexe non requise pour ce produit.